



Pollution tabagique entre voisins

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 29 août 2018

J'ai un voisine fumeuse. Nous avons essayé de lui expliquer que la fumée rentre dans notre appartement car la fenêtre depuis laquelle elle fume est juste sous la notre et donc que toute sa fumée rentre dans notre logement. Elle nous a pris de haut en nous demandant si nous lui faisons un canular... alors que nous sommes tout à fait sérieux et honnêtes en allant la voir gentille pour essayer de trouver une solution.

Nous lui avons proposé quelle fume à sa 4ème fenêtre, la plus éloignée de chez nous, elle rétorque que ce n'est pas possible car elle ne veut pas de la fumée chez elle... Nous essayons de lui expliquer que selon elle chez elle c'est mal mais chez nous ce n'est rien, elle nous répond que les voisins qui font à manger ou les voitures qui passent dans le rue sont bien pire et qu'elle ne peut rien faire pour nous...

Nous lui avons proposé de prendre un petit ventilateur à utiliser lorsqu'elle fume, elle nous a ri au nez en nous demandant si c'était une blague...

Il a fait très chaud cet été, étant au dernier étage il faisait plus de 33° chez nous et estimons avoir le droit d'ouvrir nos fenêtres pour respirer mais ce n'est pas son problème et elle fume toujours toute les 30 minutes, de 9h à 2h du matin tous les jours de la semaine..

Que pouvons-nous faire ? Nous ne voyons pas de solution...

En vous remerciant,

Cordialement,

Géraldine

Réponse :

Dans l'état actuel de la législation, seule la notion de trouble olfactif de voisinage peut être invoquée et Service-public.fr en décrit parfaitement la procédure et notamment le recours au [conciliateur](#)

La pollution tabagique de voisinage est devenue la principale source des plaintes qui parviennent à notre association. Plusieurs raisons peuvent être avancées pour expliquer cette recrudescence :

- Les victimes étaient, jusque là, maintenues dans une logique culturelle plus favorable au respect des libertés individuelle qu'à la protection de la santé et de l'environnement. Avant la loi Evin et le décret Bertrand, un asthmatique ne pensait pas que la fumée de tabac était la source principale de son mal car il y était confronté partout, au travail, au restaurant, etc. ; désormais, il dispose de nombreux espaces sans tabac qui lui permettent

Pollution tabagique entre voisins

de comparer et de se rendre compte de la réalité.

- L'information permanente sur les méfaits du tabac incite désormais les pollueurs à protéger leurs familles en fumant plutôt à la fenêtre ou au balcon qu'à l'intérieur de la maison
- La surabondance des lois et des exceptions à la loi incite les fumeurs à se présenter comme des victimes et à considérer que ce qui n'est pas interdit devient un droit, écartant ainsi toute notion de civisme ou de savoir-vivre.

DNF, à l'occasion des tables rondes qui se sont succédées à l'assemblée nationale pour préparer le décret Bertrand en 2006, avait alerté les parlementaires sur la nécessité de lutter contre la pollution tabagique de voisinage qui concerne autant le domicile que les terrasses de cafés, les abribus, les files d'attentes, les plages ou les gradins de stade.

Malheureusement, tant que l'opinion publique ne s'exprime pas massivement et ne soutient pas l'action d'associations comme DNF, les pouvoirs publics restent en réserve.

Un groupe de travail organisé par notre [représentation en Ile-de-France](#) se réunit très prochainement à Paris sur ce thème. Il est possible de se joindre à leurs travaux de réflexion ou de les encourager en [adhérant](#) à l'association